



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°26/2025

Convocation en
date du :
25/03/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
16
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..

Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 07 avril 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,
M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, Mme Martine ANDRES,
M. Jacques-Hervé BONET, Mme Elisabeth MATHIEU,
M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, Mme Christine SITJA,
Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Danielle HERBAIN a donné procuration à M. Thierry CO, Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, M. Jordi AUVERGNE a donné procuration à Mme Marie COSTA.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET 2025

Le Président de séance expose :

Le budget primitif de l'exercice 2025 est soumis à votre approbation. Il vous est proposé de le voter par nature et par chapitre de regroupement en ce qui concerne la section de fonctionnement, et par chapitre d'opération d'équipement pour la section d'investissement.

Il vous est également demandé de déléguer au maire la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (sauf pour les dépenses de personnel).

Le budget de la commune d'Amélie-les-Bains-Palalda s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement à **9 280 140,65 €**
- Pour la section d'investissement à **3 534 552,88 €**

Le « budget primitif » est un budget prévisionnel qui pourra être affiné ultérieurement par des décisions modificatives. Il reprend les lignes

directrices et les grandeurs comptables présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les différences (de détails) ponctuelles éventuelles ne bouleversant en rien ni les équilibres ni les masses présentées.

Cette année, le peu de visibilité au moment de la rédaction de la présente note quant à nos recettes fiscales et dotations de l'Etat ainsi que l'assurance de notifications de subventions à venir rendent encore plus probable la proposition prochaine de décisions modificatives.

Des précisions et rappels relatifs aux crédits inscrits au BP 2025 viendront éclairer votre décision.

FONCTIONNEMENT EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Charges de gestion courante	2 041 350,00 €	Atténuation de charges	40 000,00 €
Charges de personnel	4 289 870,00 €	Produits des services et du domaine	200 000,00 €
Atténuation de produits	266 000,00 €	Impôts et taxes	5 517 059,98 €
Autres charges de gestion courante	865 920,65 €	Dotations et participations	1 772 819,00 €
		Autres produits de gestion courante	212 600,00 €
Total des dépenses de gestion courante	7 463 140,65 €	Total des recettes de gestion et des services	7 742 478,98 €
Charges financières	250 000,00 €	Produits financiers	0,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €
Provisions risques et charges	2 000,00 €		
Total des dépenses réelles	7 716 140,65 €	Total des recettes réelles	7 742 478,98 €
Dotations aux amortissements	370 000,00 €		
Virement prévisionnel à la section d'investissement	1 194 000,00 €	Opérations d'ordre	43 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	1 564 000,00 €	Total des recettes d'ordre	43 000,00 €
		Total des recettes de fonctionnement de l'année	7 785 478,98 €
		Report résultat n-1	1 494 661,67 €
Total des dépenses de fonctionnement	9 280 140,65 €	Total des recettes de fonctionnement	9 280 140,65 €

Recettes :

Estimation des recettes propres de l'exercice : - 4 % par rapport à 2024, soit une baisse de 323 K€ de B.P. à B.P.

Variation des recettes par chapitre de regroupement

Chapitre	Libelle	BP 2024	BP 2025	Différence
013	Atténuations de charges	39 K€	40 K€	+1 K€
70	Produits des services et du domaine	346 K€	200	-146 K€
73	Impôts et taxes	852 K€	931 K€	+79 K€
731	Fiscalité locale	4 787 K€	4 586 K€	-201 K€
74	Dotations et participations	1 877 K€	1 773 K€	-104 K€
75	Autres produits de gestion courante	146 K€	213 K€	+67 K€
042	Opérations d'ordre	62 K€	43 K€	-19 K€
				-323 K€

La baisse envisagée de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat s'élève à 305 K€ (impôts directs locaux, D.G.F., D.S.R., ...) à corriger de 74 K€ du fait de la non perception par la ville des parts départementales et régionales de la taxe de séjour, soit quand même une perte nette de 231 K€.

Les pertes de produits (services et domaine) s'élèvent quant à elles à 146 K€ (stationnement, personnel mis à disposition...)

Compte tenu de l'affectation des résultats cumulés de 2024, les recettes globales de fonctionnement de l'exercice augmentent de + 4,6 % par rapport à 2024, soit une hausse de + 406 K€ de B.P. à B.P.

Ces propositions sont faites à taux constants de taxe foncière, donc sans augmentation de la pression fiscale communale pour les propriétaires améliens.

En effet, la ville ne maîtrise pas le taux de revalorisation des bases des taxes foncières (+ 1,8%), pas plus que les éventuelles augmentations de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la GEMAPI ou des taux votés par les autres collectivités.

Comme indiqué supra, la part de la taxe de séjour revenant au département et à la région sera aiguillée vers ses bénéficiaires dès la comptabilisation en régie et ne sera plus comptabilisée dans le compte administratif de la ville.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation semble s'être stabilisée aux alentours de 250 000,00 €, une embellie sur les taux d'intérêts et une relance du marché immobilier seraient les bienvenues.

La raréfaction des terrains à bâtir organisée par l'Etat dans le cadre du P.L.U.I. laisse augurer, à moyen terme, des perspectives à la hausse en termes de valeur unitaire des transactions.

Dépenses :

Les charges à caractère général sont proposées pour 2025 à 2,041 M€ contre 2,190 M€ en 2024 (corrigé de + 150 000,00 € provenant du chapitre 65 soit 2,340 M€ affichés), soit une baisse de 149 K€.

Ce chapitre a dû faire l'objet d'arbitrages sévères liés à un plan drastique de sobriété et de rationalisation. En effet, le niveau élevé des postes électricité et gaz, s'ajoutant à ceux des carburants et matières premières, rend, dans un contexte général d'inflation encore présente, difficile l'élaboration budgétaire.

Ainsi, ce plan mis en œuvre en 2023 et 2024 se poursuivra en 2025 se déclinant en :

- Limitation du calendrier d'ouverture de la piscine.
- Limitation des usages publics énergivores (extinction nocturne de l'éclairage public ...).
- Limitation des heures d'ouverture de la Mairie par concentration des plages horaires de travail des agents de manière à limiter la consommation du bâtiment.
- Optimisation des subventions versées aux associations de la commune (voir ci-dessous chap. 65)
- Rigueur accrue sur les process d'achats internes, et recours plus important à la pratique de travaux en régie.
- Redéfinition totale des pratiques de plantations et d'arrosage de la ville.

Des efforts accrus d'économie seront nécessaires quant aux achats et prestations, tout comme une renégociation à la baisse de la D.S.P. de la navette. Dans ce sens, la réflexion visant à une meilleure coordination et rationalisation entre les différents opérateurs de navettes urbaines est engagée.

Les dépenses de personnel présentées à votre approbation sont pour 2025 de 4,290 M€, soit le même montant qu'inscrit au budget 2024.

Les départs à la retraite ne sont pas systématiquement remplacés, et lorsqu'ils le sont, c'est par des agents plus jeunes et lorsque les textes réglementaires nous le permettent par des contractuels afin de ne pas augmenter la rigidité des charges de la structure.

Néanmoins, nous devons assumer le coût de 7 agents en congé de maladie (CLM ou CLD) soit 240 K€, l'augmentation des cotisations CNRACL pour 25 K€, l'avance des cotisations retraite des agents détachés pour 34 K€, sans oublier le G.V.T.

Il faut remarquer que les augmentations du point d'indice et autres mesures salariales imposées par l'Etat nous sont imposées bien souvent sans préavis.

Il convient de remarquer qu'à l'élaboration du budget 2024, nous envisagions une augmentation de 2% de ce chapitre, que nous sommes parvenus, in fine, à geler.

La surveillance très stricte de l'évolution de ce chapitre se poursuivra, bien entendu, sur les prochains exercices comptables.

Le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) s'élève à 865 K€, soit une hausse de 59 K€ par rapport à 2024 (656 K€ corrigés de 150 K€ - agence d'attractivité - soit 806 K€) principalement due au coût de la maison de santé (+ 45 K€).

Les autres chapitres n'appellent pas de remarques particulières hors les grandes lignes présentées lors du D.O.B.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à **8 086 140,65 €** auxquelles viendront s'ajouter 1 194 000,00 € de virement prévisionnel à la section d'investissement pour un montant total de **9 280 140,65 €**.

INVESTISSEMENT EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes			
Libellé	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Subventions d'investissement	1 177 552,88 €	0,00 €	1 177 552,88 €
Fonds de concours		0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'équipement	1 177 552,88 €	0,00 €	1 177 552,88 €
Dotations		137 000,00 €	137 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		137 000,00 €	137 000,00 €
Total des recettes réelles	1 177 552,88 €	137 000,00 €	1 314 552,88 €
Virement fonctionnement		1 194 000,00 €	1 194 000,00 €
Amortissements		370 000,00 €	370 000,00 €
Cessions		6 000,00 €	6 000,00 €
Opérations patrimoniales		650 000,00 €	650 000,00 €
Total des recettes d'ordre		2 220 000,00 €	2 220 000,00 €
Total des recettes d'investissement	1 177 552,88 €	2 357 000,00 €	3 534 552,88 €
Total des recettes d'investissement cumulées			3 534 552,88 €

Dépenses			
Libellé	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
Non affecté	67 749,67 €	510 000,00 €	577 749,67 €
Opérations d'équipement	439 011,12 €	491 927,31 €	930 938,43 €
Total des dépenses d'équipement	506 760,79 €	1 001 927,31 €	1 508 688,10 €
Total des dépenses financières		902 000,00 €	902 000,00 €
Total des dépenses réelles	506 760,79 €	1 903 927,31 €	2 410 688,10 €
Opérations patrimoniales		650 000,00 €	650 000,00 €
Autres opérations d'ordre		43 000,00 €	43 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		693 000,00 €	693 000,00 €
Solde d'exécution négatif n-1 reporté			430 864,78 €
Total des dépenses d'investissement cumulées			3 534 552,88 €

Recettes :**Subventions :**

Nous disposons au titre des restes à réaliser de 1 178 K€ de subventions notifiées.

Nous sommes en attente de notifications prochaines de subventions de la région relatives aux réseaux de chaleur ainsi que de fonds de concours de la CCHV.

Comme indiqué plus haut, dès notifications reçues, une décision modificative vous sera proposée.

Les autres recettes :

sont constituées :

- Du virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 1 194K€
- Des dotations aux amortissements pour 370 K€
- Du F.C.T.V.A. pour 137 K€
- De divers : 6 K€

Les recettes d'investissement sont donc les suivantes :

Recettes réelles : 1 314 552,88 €

Recettes d'ordre : 2 220 000,00 €

Total des recettes d'investissement : 3 534 552,88 €

Les opérations patrimoniales :

Il s'agit là de régularisations comptables d'opérations anciennes qui se traduisent en écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 650 000,00 €.

Dépenses :**Les projets structurants :**

Les deux projets structurants de la ville sont les réseaux de chaleur et la réhabilitation du gymnase.

Les réseaux de chaleur :

Le projet est estimé (au cours d'aujourd'hui) à 2 343 166 € (cf R.O.B. 2025).

Comme indiqué à plusieurs reprises (notamment lors du D.O.B. 2025), les difficultés financières rencontrées par nos co-financeurs et un certain nombre de lourdeurs administratives diverses ont retardé la notification de nos subventions.

Cependant, à ce titre, sont déjà acquis 750 K€.

Il semble que dans les semaines prochaines nous parviennent d'autres notifications à hauteur de 550 K€, dans ces conditions, après décision modificative, les travaux pourraient être engagés cette année, selon un phasage tel que présenté lors du D.O.B.

Remarque : conformément aux règles comptables à appliquer selon l'instruction M57 (qui s'impose à nous depuis 2024) les dépenses budgétées à ce titre, s'agissant d'avances, n'apparaissent pas au chapitre de l'opération concernée mais à la rubrique « non affecté ».

Le gymnase :

La réhabilitation du gymnase sera conduite dans les mêmes conditions de phasage que les réseaux de chaleur.

L'Agence Nationale du Sport ne sera pas en mesure de nous notifier les subventions requises avant fin juillet 2025, reculant d'autant la mise en chantier de la réhabilitation pourtant indispensable.

Les autres dépenses d'équipement sont principalement :

- La voirie : pour 221 K€ (180 K€ de nouveaux crédits + 61 K€ de restes à réaliser).
- La rue des thermes dont le contentieux touche à son terme avec la signature du protocole transactionnel pour 164 K€ (Restes à réaliser).
- La place de la république et les allées St Quentin pour 113 K€ (70K€ de nouveaux crédits + 43K€ de restes à réaliser).
- La restauration des retables et statues pour 71 K€ (24K€ de nouveaux crédits + 47 K€ de restes à réaliser).
- Les travaux aux cimetières pour 68 K€ (26K€ de nouveaux crédits +42K€).
- Les travaux sur bâtiments communaux pour 45 K€ (40K€ de nouveaux crédits + 5K€ de restes à réaliser).
- ...

Cas particulier de l'Alcazar :

Pour mémoire, comme déjà explicité, la façade du bâtiment sera prise en charge par la Fondation du Patrimoine et le Conseil départemental, l'intérieur réalisé en régie, le toit ayant été déclaré en bon état par l'entreprise Martelo.

Les impondérables :

Les communes sont toujours soumises à des impondérables aux conséquences budgétaires par définition difficiles ou impossibles à appréhender précisément.

Ce fut justement le cas avec l'effondrement partiel de la falaise au lieudit « salt del bau » au-dessus de la route départementale à l'entrée de ville, et avec celui de la route du Mas Pagris.

Si un tel évènement survenait de nouveau sur la commune, une décision modificative vous serait proposée pour redistribuer les crédits nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 18 voix POUR / 3 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés****APPROUVE** le Budget de la Commune pour l'exercice 2025,**AUTORISE** Madame le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (sauf pour les dépenses de personnel),**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférent**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY**